

Saint Denis, le 25 octobre 2011

A l'issue des élections professionnelles qui se sont tenues dans l'Éducation Nationale du 13 au 20 octobre, Sud éducation a conservé sa représentativité en obtenant un siège en CTM et enregistre une légère progression. Nous ne pouvons que nous en féliciter et adressons nos remerciements à celles et ceux qui ont voté pour Sud.

Pour autant le principe même de ces élections et les modalités de son organisation restent scandaleux.

Nous avons contesté, dès le début, le principe de ces élections qui visaient à « clarifier » le paysage syndical en éliminant des organisations jugées non représentatives. Même si nous avons échappé à ce couperet, nous continuons à exiger, comme avant les élections, le maintien des droits syndicaux de base (préavis de grève, HMI, affichage syndical) pour toutes les organisations syndicales régulièrement constituées, y compris celles qui n'ont pas présenté de listes.

Le scrutin en raison de son caractère électronique a découragé nombre d'électeurs et a individualisé une pratique auparavant collective : contrairement aux élections dans d'autres secteurs de la fonction publique, qui se sont déroulées de façon traditionnelle, « à l'urne », la participation dans l'éducation nationale a enregistré une forte diminution, passant de 60% en 2008 à moins de 40% cette année : la volonté d'affaiblir la représentation syndicale est patente.

Le déroulement de ces élections a en outre connu des irrégularités que nous dénonçons :

- Le vote électronique, confié pour une somme faramineuse à un prestataire privé (plusieurs millions d'euros) s'est effectué dans la plus grande opacité, sans que les organisations syndicales aient pu vérifier la régularité du dépouillement

- Un grand nombre d'électrices ou d'électeurs n'ont pas pu voter (mots de passe non transmis, défaut d'inscription sur les listes électorales..). Partout ce sont les collègues en situation de précarité et les ATEE qui ont le plus été exclus du scrutin.

C'est pour cette raison que nos délégué-e-s de liste ont refusé, lors du dépouillement, de déverrouiller les urnes. Ils ont proposé aux autres organisations syndicales de s'associer à cette action .Hormis l'UDAS, toutes ont refusé, y compris celles qui avaient pourtant critiqué le vote électronique.

Au-delà de ces élections, et dans la continuité des accords de Bercy, le ministère cherche à mettre en œuvre une « charte du dialogue social » avec des organisations syndicales « représentatives et responsables ». Nous avons déjà exprimé notre hostilité à ce pseudo-dialogue qui vise à faire des syndicats les alliés objectifs du pouvoir. Nous nous y refuserons, comme nous l'avons déjà fait lorsque le projet de Charte du dialogue social nous a été proposé.

Sud éducation :

- Dépose un recours administratif en contestation des résultats auprès du ministre de l'EN .
- Soutient les collègues qui, ayant été privé-e-s de leur droit d'élire leurs représentants, déposent des recours.
- Demande que les millions d'euros extorqués par le prestataire privé soient reversés au service public.
- Exige le maintien des droits syndicaux pour toutes les organisations syndicales, y compris celles qui n'ont pas présenté de listes aux élections professionnelles.